

SERVICE CIVIQUE POUR LES CLUBS

Missions

Le District a déposé les 3 thèmes suivants, aspirant à créer une communauté de football qui excelle dans le sport et participe positivement à la société :

- La Citoyenneté
- L'Éducation
- L'Environnement



Ces initiatives visent à former des individus équilibrés et conscients des enjeux actuels, tout en promouvant un football inclusif et durable. Nous souhaitons positionner ces 3 missions qui émanent du **Programme Educatif Fédéral**.

Nous vous encourageons à identifier des besoins spécifiques de votre club qui pourraient être comblés par des volontaires en Service Civique. Votre implication est essentielle pour garantir des missions significatives et bénéfiques, tant pour les volontaires que pour votre structure.

Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre une description détaillée des missions que vous proposez, en précisant les compétences et les qualités souhaitées chez les volontaires. Nous restons à votre disposition pour discuter des détails et pour vous

Tuteur

pour 2/3 volontaires

Le **tuteur** joue un rôle essentiel dans le déroulement d'une mission de **Service Civique**. Il assure l'interface entre le DVOF et le volontaire.

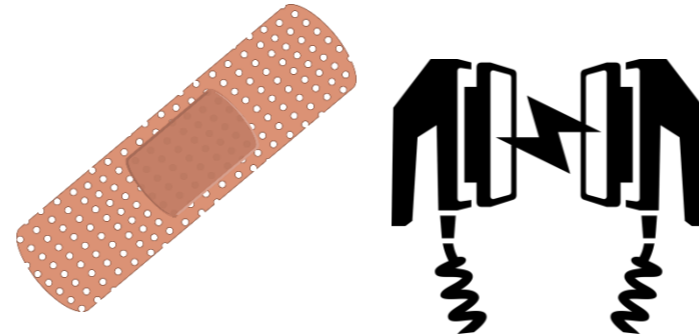
Le tuteur organise le planning des missions et des formations obligatoires avec le volontaire

Le tuteur doit effectuer une formation obligatoire dans les 3 mois qui suivent la



Formation Obligatoires*

Nous vous adresserons le calendrier des **formations obligatoires le jour de l'inscription pour le volontaire**



- PSC1 = 1 journée
- Formation civique et citoyenne = 2 journées
- Formation tuteurs obligatoire prévu le samedi

*Ces formations sont à la charge du District

Les Actions PEF

Vos volontaires service civique doivent réaliser tous les mois (durée contrat) une action émanant du **Programme éducatif fédéral**

Le volontaire devra réaliser 8 actions durant sa mission (1 par mois)

Ensuite celle-ci est à déposer sur le site PEF

Ci-dessous le lien PEF et qui vous aidera à **réengager** votre club si ce n'est pas déjà fait ainsi qu'à **déposer** vos actions sur la nouvelle plateforme



Les bons comptes font les bons amis

Vous devez nous adresser

Fiche club remplie et signée (joint)

RIB du Club

SEPA rempli (autorisation de prélèvement) pièce jointe

Important : le club ne doit pas être débiteur de l'Etat

Acompte et montant

Exemple pour une durée de 8 mois et pour 1 volontaire : 1 SC = 100€ * 8 mois = 800€ (somme reversée au volontaire à hauteur de 100€ par mois pendant 8 mois).

Le club verse un acompte de 400€,

Un Prélèvement mensuel de 100€*4 mois est réalisé par le DVOF

